SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 14 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 27
N° de feuillet : 1

Date de la convocation : 1er mars 2019
Nombre de membres : 235
En exercice : 230
Présents : 126
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 4

Le 14 Mars 2019 à 10h30
Les membres du Comité du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis à QUINT-FONSEGRIVES
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Modification du tableau des effectifs du SDEHG

PRESENTS

M. Dominique AGOSTI	M. Cyril DESOR	M. Jean-Claude LOUPIAC	M. Francis SANCHEZ
M. Jean AIPAR	M. Francis DESPLAS	M. Jean-Pierre MALET	M. Claude SARRALIE
M. Alain AKA	M. Jean-Pierre DESSEAUX	M. Felix MANERO	M. Bertrand SARRAU
Mme. Roseline ARMENGAUD	Mme. Véronique DOITTAU	M. Pierre MARIN	M. Jean-Louis SEGUELA
M. François AUMONIER	M. Bernard DUCASSE	M. Bernard MARIUZZO	M. Michel SIMON
M. Frédéric BAMIERE	M. Alain DUCOMTE	Mme. Marthe MARTI	M. Raymond STRAMARE
M. Philippe BARBASTE	M. Francis EARD	M. Francis MARTY	Mme. Martine SUSSET
M. Pierre BARBIER	M. André ESPARBES	M. Gérard MASSAT	M. Jean-François SUTRA
M. Robert BARBREAU	M. Patrick EYNARD	Mme. Nadine MAURIN	M. Jean-Claude TERRENG
M. Michel BASELGA	Mme. Claudia FAIVRE	Mme. Josiane MECH	M. Fabien TOFFOLO
M. René BAUDOUIN	M. Manuel FERNANDES	M. Robert MEDINA	M. Marc TONELLI
M. Christian BERGON	Mme. Anne-Marie FEVRIER	M. Marc MENGAUD	M. Francis TUYARET
M. Denis BEZIAT	M. Christian FONTA	M. Alain MESSAL	M. Marc VATIN
M. Michel BOIAGO	M. Jean-Claude FORGUES	M. Francis MINUZZO	M. Bruno VERMERSCH
M. Régis BONNES	M. Jean-Claude FORTIER	M. Robert MORANDIN	M. André VICENS
M. Pierre-Louis BOUE	M. Jean-Luc FOURMENT	Mme. Josiane MOURGUE	M. Claude VILESPY
M. Michel BOUSQUET	M. Alain FREZIERES	M. Raymond NOMDEDEU	M. Pierre VIVANT
M. Vincent BOUVIER	M. Pierre GAGLIONE	M. Pascal PAQUELET	M. Aviv ZONABEND
M. Philippe BRACHET	M. Jean-Claude GASC	M. René PAVAN	
M. Sacha BRIAND	Mme. Janine GIBERT	Mme. Marielle PEIRO	
M. Thierry CAMALBIDE	M. Olivier GINESTE	Mme. Sylvie PELISSIER	
M. Elain CANEZIN	M. Bernard GODARD	M. Bernard PELLEFIGUE	
M. Robert CASSAGNE	M. Patrick GRANVILLAIN	Mme. Danielle PEREZ	
M. José CASTELL	M. Robert GRIMAUD	M. Patrick PETIT	
M. Max CAZARRE	M. Claude GUALANDRIS	M. Jean PEYRE	
M. Renzo CECCATO	M. Thierry IMART	M. André PUYO	
M. Roland CLEMENCON	M. Pierre IZARD	M. Gilbert QUERE	
M. Martin COMAS	M. François JACQUES	M. Raoul RASPEAU	
M. Jean-Pierre COMET	Mme. Pascale LABORDE	M. Didier ROBERT	
M. Pierre CONDOJANOPOULOS	M. Christian LAGENTE	M. Jean ROMANELLO	
M. Philippe COSTES	M. Jean-Claude LANDET	Mme. Nadine ROUGE	
Mme. Eliane CUBERO CASTAN	M. Guy LARRIEU	M. Henri RUFAU	
M. Guy DARNAUD	M. Laurent LAURIER	M. Alain RUMEBE	
M. Guillaume DEBEAURAIN	M. Alain LEZAT	Mme. Ida RUSSO	
M. Serge DEJEAN	M. Jean-Luc LORRAIN	M. Robert SABATIER	
M. Daniel DEL COL	Mme. Danielle LOUBRIS	M. Bernard SABOULARD	

DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR

	Pouvoir à :	
Mme. Lysiane MAUREL	Mr. Francis SANCHEZ	
Mr. Michel AUJOULAT	Mme. Pascale LABORDE	
Mr. Bernard LOUMAGNE	Mr. Cyril DESOR	
Mr. Gérard MONTAUT	Mr. Roland CLEMENCON	

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 14 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 27
N° de feuillet : 2

Modification du tableau des effectifs du SDEHG

ABSENTS

M. Jean-Luc ABADIE	M. Patrick CHARTIER	M. Samir HAJIJE	M. Fréderic PARRE
Mme. Marie-Josée ALLEN	M. Thierry CORBARIEU	M. Guillaume IRSUTTI	M. Frédéric PASIAN
M. Michel ALVINERIE	M. Bruno COSTES	M. Patrick JIMENA	Mme. Annie PEREZ
M. Christian ANDRE	M. Jean-Marc CREMOUX	M. Damien LABORDE	M. Jean-Louis PIQUEPE
M. Jean-Claude ARSEGUET	Mme. Martine CROQUETTE	M. Pierre LACAZE	M. Jean-Luc PITIOT
M. Patrice AUGE	M. Maurice CROUZIL	M. Alain LARGE	M. Philippe PLANTADE
Mr. Michel AUJOULAT	M. Manuel DA SILVA FREITAS	M. Christian LASSERRE	M. Jean-Paul PRADIE
Mme. Isabelle BANACHE	Mme. Henriette DAVID	Mme. Josy LASSUS PIGAT	M. Patrice RIVAL
M. Serge BAYONNE	M. Arnaud DE LAPASSE	M. Philippe LATRE	M. Philippe ROBIN
M. Patrick BEISSEL	M. Philippe DETRE	M. Gérard LAVERGNE	Mme. Christine ROUSSEL
M. Michel BELIS	M. Jacques DIFFIS	M. François LEPINEUX	M. Philippe ROUSSEL
M. Pierre BERTORELLO	Mme. Anne DUCASSE	M. Bernard LOUMAGNE	M. Daniel SABATHE
M. Gil BEZERRA	M. Jean-Pierre DUCLOS	M. Guy LOZANO	M. Jean-Luc SALIERES
M. Adrien BONNEMAISON	M. Emilion ESNAULT	Mme. Lysiane MAUREL	M. David SAUTREAU
M. Didier BOTTAREL	M. Patrick FEVRIER-MUZARD	M. Antoine MAURICE	M. Karel SCHWARZER
M. Patrick BOUBE	M. Michel FITTE	Mme. Florence MAZZOLENI	M. Arnaud SIGU
M. Michel BROCAS	M. Michel FRANCES	M. Laurent MERIC	M. Serge SOULET
M. Jean-Marc BRUNON	M. Romain GANS	Mme. Elisabeth MICHAUD	M. Jean-François SOTO
Mme. Valérie BUGEJA-FERNANDEZ	M. Alain GARDELLE	M. Grigori MICHEL	Mme. Annie SUD
M. Kerstin BYSTRICKY	M. Bernard GENSSLER	M. Jean-Louis MOLINA	Mme. Sabrina SUZE-FERTE
M. Pierre CAPARROS	M. Yves GERAUD	M. Alain MONFRAIX	M. Didier TEXEIRA
Mme. Bernadette CAPDEVILLE	M. David GERSON	M. Gérard MONTAUT	M. Joseph TOFFOLON
M. Joël CARREIRAS	M. Jean-François GIL	M. Nicolas MOREAU	M. Romain VAILLANT
M. Alain CASTEL	M. Maurice GRENIER	M. Robert MUNOZ	Mme. Marielle VARGAS
M. Claude CHABOY	M. Robert GRILLOU	M. Djarollah OQUAB	M. Amédée VELA
	M. Philippe GUERIN	M. Louis PALOSSE	M. Frédéric VERDELET
			Mme. Gisèle VERNIOL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales,
Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Création des emplois permanents à temps complet liés au départ d'agents à la retraite, de disponibilités d'agents supérieures à 6 mois et à l'accroissement de l'activité du SDEHG :
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet sur un poste d'assistant administratif et comptable à compter du 01/04/2019.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet sur un poste de secrétariat technique à compter du 01/04/2019.
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet, chargé d'opérations sur un secteur géographique à compter du 01/04/2019.
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet, chargé d'opérations sur un secteur géographique à compter du 01/04/2019.
- 2 postes de technicien à temps complet, chargé d'opérations sur un secteur géographique à compter du 01/04/2019 et du 01/06/2019.
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet sur un poste de technicien NTIC, au sein du service NTIC et moyens technologiques à compter du 01/05/2019.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 14 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 27
N° de feuillet : 3

Modification du tableau des effectifs du SDEHG

Article 2 : Création des emplois non permanents recrutés conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-1°) :

- 2 postes de technicien principal de 2ème classe à temps complet, à 35 heures, rémunérés en référence au 1er échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/04/2019.
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1er échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/06/2019.
- 1 poste de technicien à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1er échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/04/2019.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, à 17,5 heures, rémunéré en référence au 1er échelon de l'échelle C1. Ces postes répondent à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/06/2019.

Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-2°) :

- 6 postes d'adjoint administratif à temps complet, à 35 heures, rémunérés en référence au 1er échelon de l'échelle C1. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois pendant une période de 12 mois consécutifs à compter du 01/04/2019.
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, à 17,5 heures, rémunérés en référence au 1er échelon de l'échelle C1. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 3 mois pendant une période de 12 mois consécutifs à compter du 01/04/2019.

Article 3 : Autorise le Président à signer les actes correspondants aux postes créés ci-dessus.

Article 4 : Approuve le tableau des effectifs modifié et annexé à la présente délibération.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget primitif 2019.

Article 6 : Le Président et le receveur du Syndicat sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultat du vote :
Pour : 130
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne - S.D.E.H.G. C.S. 58021 31080 TOULOUSE Cedex 6

Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Annexe : Délibération n°2019/27 - Tableau des effectifs du SDEHG après créations d'emplois

Emplois permanents :

Emplois de direction	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint	A	2	2	0	0
Total emplois de direction		**3**	**3**		
Filière administrative Grades	**Catégorie**	**Emplois créés Effectifs budgétaires**	**Emplois pourvus**	**Dont à temps non complet**	**Dont contractuels**
Attaché principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0	0
Rédacteur principal 2èmeclasse	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	3	2	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6	5	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	6	4	0	0
Adjoint administratif	C	7	5	0	0
Total filière administrative		**26**	**19**		
Filière technique Grades	**Catégorie**	**Emplois créés Effectifs budgétaires**	**Emplois pourvus**	**Dont à temps non complet**	**Dont contractuels**
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	8	6	0	0
Ingénieur	A	6	6	0	1
Technicien principal 1ère classe	B	15	14	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	8	5	0	2
Technicien	B	5	3	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique	C	5 2 temps complet 35h 3 temps non complet 17h50	5	3	0
Total filière technique		**49**	**40**		
Effectif total du SDEHG		**78**	**62**	**3**	**4**

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6

SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

Emplois non permanents après création :

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-1°) :

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière technique					
Technicien principal 2ème classe	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2019
Technicien principal 2ème classe	B	2	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/04/2019
Technicien principal 2ème classe	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/06/2019
Technicien	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/04/2018
Technicien	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2019
Technicien	B	1	Art 3-1°	35 h	12 mois à compter du 01/04/2019
Adjoint Technique	C	1	Art 3-1°	17h30	12 mois à compter du 01/06/2019
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	2	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/04/2018
Adjoint administratif	C	2	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2019

SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-2°) :

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière technique					
Technicien principal 2ème classe	B	1	Art 3-2°	35h	6 mois à compter du 01/01/2019
Technicien	B	1	Art 3-2°	35 h	6 mois à compter du 01/01/2019
Adjoint Technique	C	3	Art 3-2°	17h30	1 mois à compter du 01/04/2018
Adjoint Technique	C	2	Art 3-2°	17h30	3 mois à compter du 01/04/2019
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	6	Art 3-2°	35 h	6 mois à compter du 01/04/2019

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6